

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20221208-2022-85-CS\_2e-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/01/2023

Publication : 03/01/2023

**OBJET :**

**Zones d'expansion des  
crues (ZEC) – Appel à  
projets 2022 -**

**Participation financière  
de Seine Grands Lacs aux  
travaux de restauration  
de la ZEC et des zones  
humides liées sur l'île du  
Perthuis à Nemours,  
portés par l'EPAGE du  
Bassin du Loing**

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le premier décembre, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Patrick OLLIER,*

En téléconférence :

*Sylvain BERRIOS,*

*Philippe GOUJON,*

*Patrice LECLERC,*

**Au titre du Conseil de Paris :**

En téléconférence :

*Pierre RABADAN,*

*Dan LERT,*

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En téléconférence :

*Josiane FISCHER,*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Chantal DURAND*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En téléconférence :

*Philippe GUNDALL,*

*Jean-Michel VIART*

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

En téléconférence :

*Jean-Yves MARIN*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En téléconférence :

*Régis SARAZIN*

**Au titre de de la Région Grand Est :**

Nombre des membres  
composant le  
Comité syndical ..... 31

En exercice..... 31

Présents à la  
Séance ..... 12

Représentés  
par mandat ..... 7

Absents ..... 11

**Étaient absents excusés :**

*Sylvain RAIFAUD,  
François VAUGLIN,  
David ALPHAND,  
Jean-Noël AQUA,  
Jérôme LORIAU,  
Grégoire De la RONCIÈRE,  
Denis LARGHERO,  
Bélaïde BEDREDDINE,  
Magalie THIBAULT,  
Mohamed CHIKOUCHE,  
Annie DUCHENE*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*Vincent BEDU donne pouvoir à Philippe GOUJON  
Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à Dan LERT  
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Pierre RABADAN  
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND  
Laurence COULON donne pouvoir à Sylvain BERRIOS*

La majorité des membres étant présente,

Madame DURAND a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'elle a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2018, dans le cadre du contrat de partenariat pour l'adaptation au changement climatique du bassin amont de la Seine, signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Programme d'actions de prévention des inondations de la Seine et de la Marne franciliennes, Seine Grands Lacs s'est engagé à valoriser, préserver, restaurer et aménager des zones d'expansion de crues pour une gestion globale du risque inondation sur son périmètre de compétence (44 000 km<sup>2</sup>).

Seine Grands Lacs souhaite agir efficacement pour préserver les enjeux locaux et améliorer la gestion des inondations à l'échelle plus globale du bassin de la Seine. En renforçant l'expression des solidarités amont-aval et urbain-rural dans une démarche partenariale, l'objectif de Seine Grands Lacs est d'accélérer fortement d'ici 2027 la mobilisation de capacité de stockage transitoire dans les zones d'expansion de crues.

Lors du Comité syndical du 8 juin 2022, Seine Grands Lacs a souhaité engager une **seconde édition de l'appel à projets ZEC avec une dotation de 1 million d'euros** destinée aux projets menés par les collectivités de l'ensemble du bassin amont de la Seine, **de nature expérimentale, de préservation, de renaturation et d'aménagement**.

Le Comité Syndical du 8 juin 2022 a également acté que la participation financière de Seine Grands Lacs s'inscrit dans le cadre de conventions de partenariat et de coopération définies par l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et l'article L 2511-6 du Code de la Commande publique.

86 projets ont été reçus. 32 ont été engagés jusqu'ici par décision du comité syndical, du bureau syndical ou du président, conduisant à quasiment saturer l'enveloppe de l'appel à projets (0,92 M€ d'engagements).

En comité syndical du 8 décembre, il est proposé de poursuivre cette politique d'accompagnement en définissant des conditions pérennes d'intervention.

4 nouveaux projets sont également proposés à la décision.

Ainsi, **une nouvelle convention est proposée à l'approbation du Comité Syndical** qui annule et remplace celle présentée le 8 juin 2022 qui portait sur un montant de participation de 13 800 €, l'agence de l'eau s'étant désengagée d'une partie du financement de l'opération. La nouvelle convention concernant le projet suivant prend en compte les modifications résumées dans la fiche qui est jointe en annexe :

- **Travaux de restauration de la ZEC et des zones humides liées sur l'île du Pertuis portés par l'EPAGE du Bassin du Loing.**

Ce projet a été retenu pour une ou plusieurs des raisons suivantes :

- Opérations prêtes à être engagées ;
- Effet levier : financement apporté permettant au maître d'ouvrage de finaliser son tour de table financier et de réaliser une opération qui n'aurait pu voir le jour ;
- Potentiel de développement de nouvelles opérations ultérieures.

Ainsi, la participation de Seine Grands Lacs pour cette opération est estimée à un montant de 115 000 € pour un montant global de projets de 726 420 euros. **Cette participation correspond à 50% du reste à charge qui s'élève à 229 330 €.**

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

## DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU les statuts du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

VU le budget du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**Article 1** : **APPROUVE** l'annulation de la convention concernant le projet de l'île du Perthuis à Nemours porté par l'EPAGE du Bassin du Loing soumise au comité syndical du 8 juin 2022.

**Article 2** : **APPROUVE** la participation financière du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs au projet de travaux de restauration de la ZEC et des zones humides liées sur l'île du Perthuis porté par l'EPAGE du Bassin du Loing, pour un montant de **115 000 euros**.

**Article 3** : **AUTORISE** Monsieur le Président de Seine Grands Lacs ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce projet.

**Article 4** : **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de Seine Grands Lacs.

Le Président,



Patrick OLLIER

Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris

### LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)